



En exercice : 58
Présents : 46
Votants : 51

Séance du 14 novembre 2022

Le quatorze novembre deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 8 novembre 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUE Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, DALIFARD Alexia, titulaires
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jean-Luc, suppléant
CONGRIER	TISON Hervé, LÉPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, BÉZIER Florence, titulaires
COURBEVEILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
	DESHOMMES Catherine, titulaire
CUILLÉ	/
DENAZÉ	BASLÉ Jérôme, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BERSON Christian, titulaire
GASTINES	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA BOISSIÈRE	LECOT Gérard, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	/
LA ROË	/
LA ROUAUDIÈRE	JUGÉ Joseph, DERVAL Séverine, titulaires
LA SELLE CRAONNAISE	BRÉHIN Colette, titulaire
LAUBRIÈRES	MÉZIERES Hervé, suppléant
LIVRÉ LA TOUCHE	BAHIER Alain, titulaire
MÉE	GARBE Pascale, titulaire
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFEVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	CLAVREUL Yannick, titulaire
SIMPLÉ	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	/
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : VALLÉE Jacky (Chérancé), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), CHADELAUD Gaétan (La Roë), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), CHAMARET Richard (Méral), PELLUAU Philippe (Renazé), DOREAU Sébastien (Cossé-le-Vivien), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), LIVENAIS Norbert (Renazé),

Étaient absents : HAMARD Benoit (Craon), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GAUCHER Olivier (St Erblon).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON	Gaétan CHADELAUD a donné pouvoir à Jean-Pierre TESSIER
Maurice RADÉ a donné pouvoir à Florence BÉZIER	Philippe CHANCEREL a donné pouvoir à Hervé MÉZIERES
Richard CHAMARET a donné pouvoir à Pascale GARBE	

Secrétaire de Séance : Élu Maxime CHAUVIN, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-11/145 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES

ECONOMIES D'ÉNERGIES DANS BATIMENTS PUBLICS COMMUNAUTAIRES - PARTICIPATION CONJOINTE DES 3 COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU SUD MAYENNE AU PROGRAMME CEE ACTÉE 2 (ACTION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES POUR L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE) « AAP SEQUOIA 3 » - COORDINATION DU GROUPEMENT PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER (GAL SUD MAYENNE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE

CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 14 novembre 2022

OBJET 2022-11/145 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – POLITIQUES CONTRACTUELLES

Économies d'énergies dans bâtiments publics communautaires - Participation conjointe des 3 communautés de communes du Sud Mayenne au programme CEE ACTEE 2 (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) « AAP SEQUOIA 3 » - coordination du groupement par la communauté de communes du Pays de Château-Gontier (Gal Sud Mayenne)

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, des politiques contractuelles et de l'administration générale expose :

« En janvier dernier, porté par la communauté de communes du pays de Château-Gontier, le service énergie-climat du Gal Sud Mayenne associant les 3 communautés de communes du Sud Mayenne, répondait l'appel à projets Sequoia 3 du Programme CEE ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) 2, référencé PRO-INNO-52, par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR).

Le programme de cet appel à projets, apporte un financement aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économies de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Le Programme ACTEE 2 vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie. Le déploiement de ce programme dans tout le territoire national repose sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

Considérant que la coopération entre les territoires était vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet Sequoia 3, les communautés de communes des Pays de Château-Gontier, de Meslay-Grez et de Craon ont déposé une candidature commune, portée par la communauté de communes du pays de Château-Gontier, coordinateur du groupement.

Le 25 avril dernier, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire. Elles portent spécialement sur l'accompagnement des bâtiments communautaires de plus de 1 000 m² ou encore les derniers commerces de proximité communautaires.

C'est ainsi plus de 100 bâtiments qui ont été référencés et qui feront l'objet d'un accompagnement spécifique par l'économiste de flux recruté à cet effet, grâce à l'acquisition d'applications et d'outils qui permettront de suivre les consommations de ces bâtiments, et pour certains d'entre eux de la réalisation d'un audit énergétique (jusqu'à 60) et d'études alternatives aux équipements thermiques fossiles et confort d'été (jusqu'à 15) et enfin de quelques missions de maîtrise d'œuvre (jusqu'à 10).

Toutes les dépenses - mutualisées Sud Mayenne pour certaines, communautaires pour d'autres - de ces actions font l'objet d'un soutien financier du programme ACTEE à hauteur de 50%. Le budget prévisionnel de ces actions s'établit à 486 500 euros HT entre le 01/01/2022 et le 31/12/2023 et se répartit ainsi sous réserve d'opérations réalisées.

Accompagnements dédiés : bâtiments tertiaires - commerces de proximité communautaires Sud Mayenne - Destination BBC²



Programme ACTEE 2 - SEQUOIA 3



Récapitulatif dépenses par lots	Montant total du projet	Aide totale sollicitée	Communauté de communes du Pays de Château-Gontier (y compris communes pour lots 3 et 4)	Communauté de communes du Pays de Craon (y compris communes pour lots 3 et 4)	Communauté de communes du Pays de May au-Grez (y compris communes pour lots 3 et 4)
1 - Ressources numériques : Economie de flux **	102 500 €	51 250 €	20 500 €	20 500 €	10 250 €
2 - Outils de mesure et suivi de consommation énergétique *	30 000 €	15 000 €	6 000 €	6 000 €	3 000 €
3 - Etudes techniques : audits, substitution fossiles **	270 000 €	150 000 €	50 000 €	50 000 €	20 000 €
4 - Maîtrise d'œuvre **	84 000 €	77 400 €	2 000 €	2 000 €	2 500 €
Total	486 500 €	293 650 €	78 500 €	78 500 €	35 850 €

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la communauté de communes du Pays de Château-Gontier, coordinateur, et dont notre communauté de communes est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE,

Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,

Considérant les avis favorables de la commission aménagement du territoire et du bureau en date du 7 novembre,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité :

- ⇒ **VALIDE** la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP SEQUOIA 3,
- ⇒ **VALIDE** le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier,
- ⇒ **AUTORISE** M. le Président, ou un Vice-Président en cas d'empêchement, à signer toutes pièces ou documents afférents à la présente délibération,
- ⇒ **AUTORISE** M. le Président à engager les dépenses liées aux actions portées par les membres du groupement dans le cadre de la candidature à l'AAP Sequoia 3 du Programme CEE ACTEE 2 et retenue par le Jury ACTEE.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 28 novembre 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20221114-DELIB202211145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2022

Affichage : 28/11/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

